



Règlement du concours de BD trailers Guyane

- Article 1 :** Un concours de " bd trailers " Guyane est organisé par le comité de pilotage du Prix BDz'îles dans le cadre de la présente édition. Il s'agit de réaliser une bande annonce d'un ou de plusieurs album(s) de la sélection en format vidéo destinée à donner envie de le lire.
- Article 2 :** Le concours est ouvert à tous les élèves des collèges et des lycées inscrits au Prix BDz'îles.
- Article 3 :** Le concours se décline en deux catégories : collège, lycée.
- Article 4 :** Chaque participant inscrit au concours devra réaliser une ou plusieurs bandes annonces sous format vidéo d'un ou de plusieurs albums de la sélection. **Seules les candidatures individuelles seront prises en compte.**
- Article 5 :** La durée de chaque "bdtrailer" ne devra pas excéder 2 minutes, dans un format compatible avec YouTube (.MOV, .MPEG4, .MP4, .AVI, .WMV, .FLV) et une résolution minimum de 720p (1280 x 720). Le choix des outils est laissé à la libre appréciation des participants. Chaque vidéo devra contenir un court générique de fin indiquant les informations suivantes : nom(s) du ou des réalisateurs(s), classe, nom et ville de l'établissement, académie.
- Article 6 :** Les productions devront être envoyées avant le **28 mars 2022, date limite d'envoi**, à l'adresse suivante : bdziles973@gmail.com
- Article 7 :** Les "bd trailers" devront répondre aux critères suivants :
- respect de la durée
 - cohérence du "bd trailer" avec l'album choisi
 - qualité de la mise en scène
 - qualité de la langue
 - originalité
 - choix de la bande-son
 - générique de fin
- Article 8 :** Le jury est composé des membres du comité de pilotage du Prix BDz'îles. Les trois meilleurs "bd trailers" de chaque catégorie seront récompensés par l'attribution d'un prix. Le comité se réserve le droit de ne pas proclamer de lauréats si la qualité des productions est jugée insuffisante.
- Article 9 :** Le comité se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Article 10:** Le comité d'organisation du concours se réserve le droit de refuser les créations dont le contenu ne respecte pas l'ordre public et les bonnes mœurs.
- Article 11 :** La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.